Paroisses Notre-Dame de l'Arc, Saint André et Saint Jérôme

Inscription Avance au Large 2021-2022

Groupe 1 (6° et 5°), **2** (4° et 3°) **et 3** (lycéens)

Scolarité : □ 6^e □ 4^e □ 1^{ère} □ 3^e □ 5^e ☐ Terminale Nombre d'années de catéchisme/AAL déjà effectuées : Photo

LE JEUNE		
Date et lieu	☐ Garçon de naissance :	Prénom :
LA FAMILLE		
Père		Profession:
Mère	Téléphone :	
Situation conjugale : mariés civilement et religieusement mariés civilement non mariés Prénoms et année de naissance des frères et sœurs :		☐ divorcés civilement ☐ séparés ☐ célibataire

Engagement de la famille:

J'ai bien compris, qu'en inscrivant mon enfant à Avance au Large, je m'engage à

- lui permettre de venir aux rencontres du samedi matin, tous les 15 jours environ.
- favoriser sa participation à la messe des collégiens et lycéens, le samedi soir (hors vacances scolaires)
- le faire participer aux événements « Avance au Large ».
- participer aux réunions des parents.

VIE SACRAMENTELLE			
<u>Baptême</u>	Première communion		
☐ Déjà baptisé	☐ Déjà faite		
Paroisse:	Paroisse:		
Ville:	Ville :		
Date du baptême :	Date 1ère communion:		
☐ Non baptisé	☐ Pas encore faite		
☐ Désire recevoir le baptême (*)	Désire faire sa première communion (à partir de la deuxième année)		
Profession	on de foi		
☐ Déjà faite			
☐ Pas encore faite			
 □ Désire faire sa profession de foi. Si votre jeune souhaite faire sa profession de foi, c'est avec joie que nous l'y préparerons. Pour cela, il faut : qu'il soit baptisé et ait fait sa première communion qu'il en soit à sa 2°année d'Avance au large qu'il soit au moins scolarisé en cinquième 			
<u>Confirmation</u>			
☐ Déjà faite			
☐ Pas encore faite			
Désire recevoir sa confirmation. Le sacrement de confirmation est proposé pour les jeunes qui le souhaitent, de préférence à partir de la classe de seconde. Pour cela, il faut : - qu'il soit baptisé et ait fait sa première communion - qu'il ait fait ou fasse cette année sa profession de foi. - qu'il en soit à sa 2°année d'Avance au large - qu'il soit au moins scolarisé en seconde.			
Certificat de baptême (à remplir par tous!) a déjà donné auparavant n'a pas encore donné et doit l'être dès que possible. n'a pas été donné car le jeune n'est baptisé. n'a pas besoin d'être donné car le jeune a été baptisé à N-D de l'Arc, Saint-Jérôme ou Saint-André.			
Cotisation (à régler à l'inscription)			
• Combien ?			
□ 40 € (25 € par jeune, à partir du 3° enfant catéchisé sur la paroisse)			
• Comment ?			
 □ par chèque : noter le nom du jeune au dos. A l'ordre de : Paroisse Notre-Dame de l'Arc. □ chèque global remis à 			
🗆 en espèces, dans une enveloppe avec la mention 'Avance au large' et le nom du jeune.			